

**GUIDE DE PARTICIPATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE D'EXONHIT THERAPEUTICS
DU 28 JUIN 2010 (17H30) SUR PREMIERE CONVOCATION ET
DU 8 JUILLET 2010 (16H00) SUR SECONDE CONVOCATION
AU 63-65 BOULEVARD MASSENA PARIS 13^{ème}**

1. Comment puis-je participer à l'assemblée générale ?

Participer à l'assemblée générale est un droit pour tous les actionnaires d'ExonHit Therapeutics.

Afin d'exercer votre droit de participer à l'assemblée, vous pouvez :

- soit assister personnellement à l'assemblée générale,
- soit donner pouvoir au Président,
- soit vous faire représenter par un autre actionnaire ou par votre conjoint,
- soit voter par correspondance.

2. Comment obtenir un formulaire de vote à l'assemblée générale ?

Si vous êtes **actionnaire inscrit au nominatif pur**, vous recevrez un formulaire de vote à votre domicile directement de la Société Générale aux alentours du 14 juin 2010.

Si vous êtes **actionnaire inscrit au porteur ou au nominatif administré**, ExxonHit Therapeutics ne connaît pas votre identité et ne sait pas que vous êtes actionnaire. Vous avez deux possibilités :

- soit contacter votre établissement bancaire qui gère votre compte-titres ou votre PEA sur lequel vos actions ExxonHit Therapeutics sont inscrites pour lui demander un formulaire de vote à distance, ainsi qu'une attestation de détention de titres (pour un vote à distance) ou une carte d'admission (pour une participation physique à l'assemblée générale) ;
- soit vous procurer un formulaire de vote à distance sur le site Internet d'ExonHit Therapeutics (www.exonhit.com, rubrique Investisseurs/Assemblée générale).

3. Que dois-je faire pour voter à l'assemblée générale du 28 juin 2010 ?

Selon votre souhait, cochez sur le formulaire la case « je désire assister à cette assemblée » OU « je vote par correspondance » OU « je donne pouvoir au président de l'assemblée générale » OU « je donne pouvoir à mon conjoint ou à un autre actionnaire » du formulaire.

Si vous désirez assister physiquement à l'assemblée :

1. Demandez une carte d'admission auprès de votre banque (délivrée sur demande et sans frais)
2. Complétez, datez et signez au bas du formulaire de vote
3. Renvoyez à ExxonHit (modalités ci-dessous) le formulaire
4. Venez à l'assemblée générale muni de votre carte d'admission (ou uniquement d'une attestation de détention de titres si vous n'avez pas reçu votre carte d'admission dans les temps)

Si vous désirez voter par correspondance, donner pouvoir au président de l'assemblée générale ou donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire :

1. Demandez une attestation de détention de titres auprès de votre banque (délivrée sur demande et sans frais)
2. Complétez, datez et signez le formulaire de vote
3. Renvoyez à ExxonHit (modalités ci-dessous) avant le 25 juin 2010 (le cachet de la poste faisant foi) le formulaire accompagné de l'attestation de détention de titres

4. Comment puis-je renvoyer les documents d'assemblée (formulaire de vote + attestation de détention) ?

Afin de faciliter votre démarche, vous pouvez nous retourner vos documents par tous moyens :

- par courrier à ExxonHit Therapeutics, Service Assemblée Générale, 63-65, Boulevard Masséna, 75013 Paris ;
- par courrier à Société Générale au 32 rue du Champ de Tir, BP 81 236, 44312 Nantes Cedex 3 ;
- par télécopie au 01 53 94 77 51
- par e-mail à contact.actionnaire@exonhit.com

5. Jusqu'à quand puis-je retourner mon formulaire de vote pour l'assemblée générale du 28 juin 2010 ?

Après l'avoir complété, daté et signé, vous devez retourner votre formulaire accompagné de l'attestation de détention de titres fournie par votre établissement à Société Générale ou à ExxonHit Therapeutics avant le 25 juin 2010 (le cachet de la poste faisant foi).

Veuillez noter que votre vote pour l'assemblée générale du 28 juin 2010 est valable pour l'assemblée générale du 8 juillet 2010 réunie, le cas échéant, sur seconde convocation. Il est donc inutile de nous renvoyer un formulaire en cas de seconde convocation.

6. Qu'est-ce qu'une attestation de détention de titres (aussi appelée attestation de participation) ?

C'est un document normé établi par votre établissement bancaire (intermédiaire financier ou son correspondant en France si votre intermédiaire financier n'est pas habilité en France) attestant le nombre d'actions au porteur enregistrées comptablement dans les comptes-titres de l'intermédiaire au nom de l'actionnaire.

7. Puis-je assister à l'assemblée si je n'ai pas reçu ma carte d'admission ?

Si vous détenez vos actions au nominatif, vous pourrez accéder à l'assemblée sans formalités particulières, sous réserve de pouvoir justifier de votre identité.

Si vous détenez vos actions au porteur, vous pourrez accéder à l'assemblée sur présentation d'une carte d'admission datée au minimum de trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée, sous réserve de pouvoir justifier de votre identité.

8. Comment puis-je avoir des informations complémentaires ?

Si vous désirez des informations supplémentaires, vous pouvez nous contacter :

- par mail à contact.actionnaire@exonhit.com
- par téléphone : Corinne Hoff au +33 1 58 05 47 04